



**Aix en Provence**

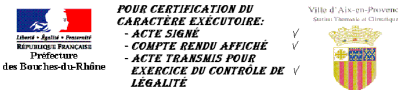
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-398**

**Séance publique du**

**3 novembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53633-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓

**OBJET : TRAVAUX D'URGENCE DE LA FONTAINE DE L'HÔTEL DE VILLE ET RESTAURATION DE LA FONTAINE PASCAL- CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES, CONDUITE DES TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Sylvaine DI CARO.  
Secrétaire : S.Dijon

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2014

**Nomenclature : 1.1**

Marchés publics

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. SUSINI Jules

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : TRAVAUX D'URGENCE DE LA FONTAINE DE L'HÔTEL DE VILLE ET RESTAURATION DE LA FONTAINE PASCAL- CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES, CONDUITE DES TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les fontaines d'Aix-en-Provence, autrefois essentielles dans l'alimentation en eau potable des habitants et constitutifs des grands travaux d'adduction d'eau entrepris par la ville depuis le XVème siècle, font partie intégrante de notre patrimoine historique.

Elles contribuent, de part l'intérêt qu'elles suscitent, tant d'un point de vue architectural qu'esthétique à la renommée de notre territoire en France et à travers le monde.

Consciente de cet enjeu, et pour des raisons de sécurité de ces édifices situés sur le domaine public, la Ville d'Aix-en-Provence met en place une programmation quant à l'étude, l'entretien et la restauration de ces éléments patrimoniaux.

Parmi celles-ci, l'état actuel de la fontaine de l'Hôtel de Ville, située place de l'Hôtel de Ville et de la fontaine Pascal, située en haut du cours Sextius, vont faire l'objet d'une étude architecturale et technique précise afin de déterminer les travaux d'urgence à réaliser pour en assurer la stabilité et le bon fonctionnement hydraulique.

- La Fontaine de l'Hôtel de ville :

Au centre de la place, une fontaine édifiée en 1755, surmontée d'une colonne romaine, est l'œuvre de Jean PANCRASE CHASTEL. Cette fontaine a été classée monument historique le 20 novembre 1905. On peut y lire différentes inscriptions à la gloire de Louis XV, du Duc de

Villars, entre autres. Sur la face ouest, une inscription a été renouvelée à chaque changement de régime.

- La fontaine Pascal :

Le monument, dessiné par l'architecte LIEUTAUD et exécuté par le sculpteur BAILLE, est une commande passée en 1922 de Sylvain PASCAL, un riche commerçant de la rue des Cordeliers.

Il montre, sur une urne située au sommet, une farandole de quatre jeunes provençales, accompagnées sur le piédestal par un tambourinaire. De chaque côté du massif au centre, sont représentées deux têtes d'un Bacchus juvénile, dont les canons crachent l'eau dans deux vastes coquilles. Le monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 15 janvier 1929.

Ces deux fontaines, l'une inscrite, l'autre classée sont protégées au titre des monuments historiques. C'est donc à ce titre que les travaux entrepris sur ces édifices doivent faire l'objet de travaux de restauration conduits par un architecte qualifié pour le patrimoine.

Cette mission d'architecte aura pour objet d'établir un diagnostic préalable des urgences et le programme des travaux à conduire sans délais pour la fontaine de l'Hôtel de ville et des travaux de restauration pour la fontaine Pascal, à entreprendre dans le respect des qualités architecturales et décoratives, établir les dossiers de consultation des entreprises et suivre les travaux jusqu'à parfait achèvement de l'ensemble.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'adjoint délégué, à lancer la consultation en procédure adaptée pour la passation du marché de service ayant pour objet l'étude architecturale, l'établissement des dossiers de consultation des entreprises et le suivi des travaux jusqu'à leur parfait achèvement pour la mise en sécurité et la remise en eau de la fontaine de l'Hôtel de Ville (*travaux d'urgence*) et la restauration complète de la fontaine Pascal ;
- **AUTORISER** la conduite des travaux urgents concernant la fontaine de l'hôtel de ville et la restauration de la fontaine Pascal ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou le Maire Adjoint à signer ce marché public et tous documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les travaux afférents seront exécutés sous la responsabilité de la direction des musées et du patrimoine culturel en lien avec les services techniques de la Ville, notamment pour ce qui concerne le respect du planning ;
- **DIRE** que les dépenses prévisionnelles estimées environ à 56 000,00 € H.T pour la fontaine de l'Hôtel de Ville seront imputées au budget de la direction des musées et du patrimoine culturel de la Ville section investissement imputation 903 24 2031 1598 qui présente les disponibilités suffisantes. Les dépenses prévisionnelles concernant les travaux à réaliser pour la fontaine Pascal seront soumises au vote du budget 2015 ;

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou le Maire Adjoint délégué à solliciter toutes les subventions pour cette étude, la maîtrise d'œuvre et les travaux à réaliser auprès de la D.R.A.C. P.A.C.A., de la communauté du Pays d'Aix, du conseil général des bouches du Rhône et du conseil régional P.A.C.A ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2014-398 - TRAVAUX D'URGENCE DE LA FONTAINE DE L'HÔTEL DE VILLE ET  
RESTAURATION DE LA FONTAINE PASCAL- CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE,  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES, CONDUITE DES TRAVAUX -  
DEMANDES DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)